

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015\_08\_31  
id. 2018**

*L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR  
GARONNE POUR LE PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ  
DE L'EAU DES RIVIÈRES  
ANNÉE 2015**

Depuis 1992, il existe un partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de Tarn-et-garonne pour le suivi de la qualité de l'eau des rivières de notre département. Le programme 2015 a obtenu l'accord de l'Agence de l'Eau qui nous propose une convention concernant son aide financière.

## **I - ASPECT TECHNIQUE :**

La convention prévoit les éléments suivants :

- Le suivi de la qualité des cours d'eau de 29 stations de mesure : Auberges, Ayroux, Bartac, Baye, Bonnette, Brive, Cabertat, Cézone Courounets (2 points de mesure), Douvre, Fontanel, Gat, Grand Mortarieu, Larone, Lembous, Miroulet, Nadesse, Payrol, Perséguet (2 points de mesure), Rieumet, Rieutort, Petite Séoune, Sère, Tauge, Tescou, Tessonne, Vaysse.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé entre 4 et 6, pour toutes les stations de mesure, soit un maximum de 174 prélèvements. 77 tarages seront en outre réalisés pour établir des courbes de débit pour chaque rivière. Les analyses physicochimiques seront réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-garonne.
- Enfin une synthèse annuelle est réalisée pour chaque rivière avec un historique de la qualité de nos cours d'eau depuis 2005.

## **II - ASPECTS FINANCIERS :**

Le Comité de Gestion du SATESE du 08 janvier 2015 s'est prononcé favorablement quant à la poursuite de cette action, et pour son programme de 2015, dont le coût a été estimé à 46 315 €. Le montant de l'aide accordée par l'Agence est de 29 169 € (soit environ 63 %).

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité de Gestion du Satese réuni le 8 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières au titre de l'année 2015 ;

- Précise que le montant de l'aide accordée par l'Agence s'élève à 29 169 € (soit environ 63 %) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC